

Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 10 septembre 2020

Conseillers
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond Bettinger, Maire

Conseillers
présents : 17

OBJET : Adhésion au contrat assurance statutaire.

L'an deux mil vingt et le dix septembre 2020, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle socioculturelle en raison de la lutte contre le Covid-19. Sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Nicole PERSEM ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; Mme Doris GUYON ; M. Serge SOBOLSKY ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; Mme Marie Christine SPOREN ; M. Cyrille DALSTEIN ; M. Jérôme LICHNER ; M. Christophe FISTAROL ; Mme Vanessa TERRY ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER ; Mme Quira BASTIAN.

Absent (s) ayant donné procuration : M. Pascal PAPST à M. Sébastien QUENTIN
M. Nicolas WEBER à M. Christophe FISTAROL
Mme Patricia HARTER à Mme Vanessa TERRY
M. Michel BAUER à Mme Cindy BERTRAND
M. Valentin BECK à Mme Quira BASTIAN

Absent (s) excusé (s) : Mme Sandra RESLINGER

Secrétaire de séance : Mme Nicole PERSEM.

Le Maire expose que le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats la concernant.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion en date du 27 novembre 2019, décidant de fixer, au titre de la mise en place de cette mission supplémentaire à caractère facultatif, le taux correspondant à la prestation rendue par le Centre de Gestion.

Décide :

Article 1er : d'accepter la proposition suivante :

Assureur : AXA France Vie
Courtier : Gras Savoye Berger Simon
Durée du contrat : 4 ans (date d'effet au 01/01/2021).
Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Agents affiliés à la CNRACL

Risques garantis :

Décès + accident et maladie imputable au service + longue maladie, maladie longue durée + maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant + maladie ordinaire + Temps partiel thérapeutique, mise en disponibilité d'office pour maladie, infirmité de guerre, allocation d'invalidité temporaire

Avec une franchise de 30 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 4.83 %

Agents titulaires ou stagiaires affiliés à l'IRCANTEC et agents contractuels de droit public affiliés à l'IRCANTEC

Risques garantis :

Accident et maladie professionnelle + grave maladie + maternité (y compris les congés pathologiques) / adoption / paternité et accueil de l'enfant + maladie ordinaire + reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique :

avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 1,61 %

Aux taux de l'assureur s'ajoute la contribution financière de 0,14 % pour la prestation d'administration du contrat par le Centre de Gestion. Ce taux s'applique annuellement à la masse salariale assurée par la collectivité.

Article 2 : Le conseil DECIDE d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le contrat d'assurance, les conventions en résultant et tout acte y afférent.

Article 3 : Le conseil DECIDE d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion du Centre de Gestion et les actes s'y rapportant,

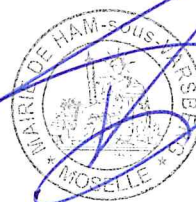
Article 4 : Le conseil CHARGE le Maire à résilier, si besoin, le contrat d'assurance statutaire en cours.

Article 5 : Le conseil PREVOIT les crédits nécessaires au budget pour le paiement des primes et de la contribution relative à la mission supplémentaire à caractère facultatif du Centre de Gestion.

Publié le : 10.09.2020

POUR COPIE CONFORME
Fait et délibéré le 10.09.2020
Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 10.09.2020
Le Maire, Edmond BETTINGER



Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

Extrait du Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 10 septembre 2020

Conseillers
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond Bettinger, Maire

Conseillers
présents : 17

OBJET : Adhésion au contrat assurance prévoyance.

L'an deux mil vingt et le dix septembre 2020, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle socioculturelle en raison de la lutte contre le Covid-19. Sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Nicole PERSEM ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; Mme Doris GUYON ; M. Serge SOBOLSKY ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; Mme Marie Christine SPOREN ; M. Cyrille DALSTEIN ; M. Jérôme LICHNER ; M. Christophe FISTAROL ; Mme Vanessa TERRY ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER ; Mme Quira BASTIAN.

Absent (s) ayant donné procuration : M. Pascal PAPST à M. Sébastien QUENTIN
M. Nicolas WEBER à M. Christophe FISTAROL
Mme Patricia HARTER à Mme Vanessa TERRY
M. Michel BAUER à Mme Cindy BERTRAND
M. Valentin BECK à Mme Quira BASTIAN

Absent (s) excusé (s) : Mme Sandra RESLINGER

Secrétaire de séance : Mme Nicole PERSEM.

Par délibération en date du 15 mai 2019, le conseil d'administration du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Moselle a, conformément à l'article 25 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, décidé d'engager une consultation en vue de conclure une convention de participation avec un opérateur pour le risque prévoyance et pour le compte des collectivités et établissements publics lui ayant donné mandat.

En outre, par délibération du 27 novembre 2019 et sur la base d'une comptabilité analytique, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Moselle a fixé le montant de la contribution des collectivités et établissements publics adhérents, en contrepartie de la mission facultative proposée par le Centre de Gestion de mise en place d'une convention de participation prévoyance. Cette contribution financière annuelle correspond à 0,14% de la masse salariale assurée.

Conformément à l'article 22 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, les dépenses supportées par le Centre de Gestion pour l'exercice de cette mission supplémentaire à caractère facultatif sont financées par les collectivités et établissements adhérents dans les conditions fixées par une convention d'adhésion.

Suite à la diffusion de l'appel à concurrence quatre propositions ont été reçues et étudiées avec attention au regard des critères retenus : rapport garanties/taux, degré effectif de solidarité, maîtrise financière du contrat, moyens pour les plus exposés, qualité de gestion du contrat.

Les membres du comité technique départemental ont émis un avis sur les offres présentées lors de leur réunion du 5 juin 2020.

Les membres du conseil d'administration ont, au cours de leur réunion du 17 juin 2020, décidé d'attribuer l'offre au groupement formé par l'assureur ALLIANZ et le gestionnaire COLLECTEAM (choix identique à l'avis formulé par le comité technique départemental).

Il est rappelé que les collectivités peuvent, en application de l'article 22 bis de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, contribuer au financement des garanties de la protection sociale complémentaire auxquelles leurs agents adhèrent. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités.

Les caractéristiques du contrat sont les suivantes :

	Risques garantis	Taux de cotisation	Niveau de garantie	Adhésion
Garanties de base	Incapacité de travail	0,85%	95%	Obligatoire
	Invalidité permanente	0,60%	95%	
Total		1,45%		
Options <i>(au choix de l'agent)</i>	Minoration de retraite	0,50%	95%	Facultative
	Décès / PTIA	0,35%	100%	

le contrat est conclu pour une période de 6 ans soit du 01/01/2021 au 31/12/2026

le contrat est à adhésions facultatives

les fonctionnaires et les agents contractuels de droit public ou de droit privé peuvent adhérer

l'assiette de cotisation est celle retenue par l'employeur : traitement brut indiciaire + NBI

l'adhésion des agents s'effectue sans questionnaire médical

Après avoir délibéré, et à l'unanimité, les membres du conseil municipal :

DECIDENT

- de faire adhérer la commune de Ham-sous-Varsberg à la convention de participation prévoyance proposée par le centre de gestion et dont l'assureur est ALLIANZ et le gestionnaire COLLECTEAM.
- que la cotisation de l'agent sera calculée sur le traitement de base + NBI.
- que la participation financière mensuelle par agent sera de 10 € brut sachant que le comité technique a été sollicité pour avis le 09/10/2020.

AUTORISENT

- Monsieur le maire à signer les documents qui découlent de la convention de participation ainsi que la convention d'adhésion à la mission facultative proposée par le Centre de Gestion de la Moselle.

Publié le : 10.09.2020

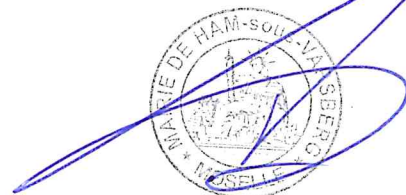
POUR COPIE CONFORME

Fait et délibéré le 10.09.2020

Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 10.09.2020

Le Maire, Edmond BETTINGER



Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 10 septembre 2020

Conseillers
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond Bettinger, Maire

Conseillers
présents : 17

OBJET : Participation au groupement de commande électricité avec Matec.

L'an deux mil vingt et le dix septembre 2020, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle socioculturelle en raison de la lutte contre le Covid-19. Sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Nicole PERSEM ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; Mme Doris GUYON ; M. Serge SOBOLSKY ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; Mme Marie Christine SPOREN ; M. Cyrille DALSTEIN ; M. Jérôme LICHNER ; M. Christophe FISTAROL ; Mme Vanessa TERRY ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER ; Mme Quira BASTIAN.

Absent (s) ayant donné procuration : M. Pascal PAPST à M. Sébastien QUENTIN
M. Nicolas WEBER à M. Christophe FISTAROL
Mme Patricia HARTER à Mme Vanessa TERRY
M. Michel BAUER à Mme Cindy BERTRAND
M. Valentin BECK à Mme Quira BASTIAN

Absent (s) excusé (s) : Mme Sandra RESLINGER

Secrétaire de séance : Mme Nicole PERSEM.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis le 1er juillet 2007, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence et que conformément aux articles L. 333-1 et L. 441-1 du Code de l'Energie, tous les consommateurs d'électricité peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché et quitter les tarifs réglementés de vente proposés par les opérateurs historiques.

Monsieur le Maire précise que la suppression des tarifs réglementés de vente implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs soumis au code de la commande publique.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Département de la Moselle (coordonnateur) a mandaté son assistant Moselle Agence Technique à créer un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité.

Monsieur le Maire ajoute que ce groupement de commandes vise à maîtriser au mieux l'aspect budgétaire de ces changements et à en tirer le meilleur profit, par le regroupement des besoins de ses adhérents et une mise en concurrence optimisée des fournisseurs.

Monsieur le Maire précise que la Commission d'Appel d'Offres sera celle du coordonnateur (Département de la Moselle) et que le début de fourniture sera fixé à la clôture du contrat actuel ;

Monsieur le Maire, à la fin de son exposé, sollicite les conseillers municipaux sur ce dossier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1414-3-II ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe en annexe ;

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- AUTORISE l'adhésion de la commune de Ham-sous-Varsberg au groupement de commandes coordonné par le Département de la Moselle, pour l'achat d'électricité ;
- APPROUVE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité (jointe en annexe) ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité ;
- AUTORISE le lancement de la consultation et la passation des contrats correspondants, ainsi que la signature de toutes pièces nécessaires à l'exécution de ces contrats ;
- AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres, les marchés subséquents, les annexes éventuelles, ainsi que toutes pièces s'y rapportant ; issus du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et pour le compte des membres du groupement ; et ce, sans distinction de procédures ou de montants.
- PRECISE que les dépenses inhérentes à l'achat d'électricité seront inscrites aux budgets correspondants.

Publié le : 10.09.2020

POUR COPIE CONFORME

Fait et délibéré le 10 septembre 2020

Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 10 septembre 2020

Le Maire, Edmond BETTINGER



Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 10 septembre 2020

Conseillers
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond Bettinger, Maire

Conseillers
présents : 17

OBJET : Avenant n°2 au bail du site T. D. F. de Ham-sous-Varsberg.

L'an deux mil vingt et le dix septembre 2020, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle socioculturelle en raison de la lutte contre le Covid-19. Sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Nicole PERSEM ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; Mme Doris GUYON ; M. Serge SOBOLSKY ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; Mme Marie Christine SPOREN ; M. Cyrille DALSTEIN ; M. Jérôme LICHNER ; M. Christophe FISTAROL ; Mme Vanessa TERRY ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER ; Mme Quira BASTIAN.

Absent (s) ayant donné procuration : M. Pascal PAPST à M. Sébastien QUENTIN
M. Nicolas WEBER à M. Christophe FISTAROL
Mme Patricia HARTER à Mme Vanessa TERRY
M. Michel BAUER à Mme Cindy BERTRAND
M. Valentin BECK à Mme Quira BASTIAN

Absent (s) excusé (s) : Mme Sandra RESLINGER

Secrétaire de séance : Mme Nicole PERSEM.

Par délibération du 06 janvier 1997 la commune de Ham-sous-Varsberg a accordé un bail à l'entreprise Télédiffusion de France.

Le bail susvisé arrivant à échéance le 19 Janvier 2023, il est proposé au conseil municipal de renouveler le bail.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte le renouvellement du bail, à savoir :

Le présent bail est consenti et accepté moyennant le versement d'un loyer annuel forfaitaire composé d'une partie fixe et d'une partie variable calculée en fonction du nombre d'opérateurs. Le loyer sera augmenté annuellement de 1% au 1^{er} janvier sur la base du loyer de l'année précédente.

Le maire est autorisé à signer le renouvellement du bail avec Télédiffusion de France.

Publié le : 10.09.2020

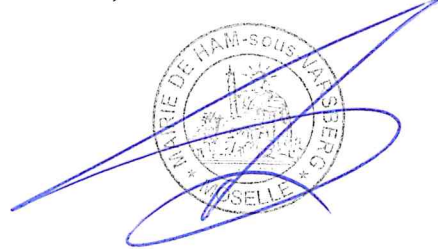
POUR COPIE CONFORME

Fait et délibéré le 10.09.2020

Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 10.09.2020

Le Maire, Edmond BETTINGER



Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 10 septembre 2020

Conseillers
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond Bettinger, Maire

Conseillers
présents : 17

OBJET : Servitude Enedis (anciennement ERDF).

L'an deux mil vingt et le dix septembre 2020, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle socioculturelle en raison de la lutte contre le Covid-19. Sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Nicole PERSEM ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; Mme Doris GUYON ; M. Serge SOBOLSKY ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; Mme Marie Christine SPOREN ; M. Cyrille DALSTEIN ; M. Jérôme LICHNER ; M. Christophe FISTAROL ; Mme Vanessa TERRY ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER ; Mme Quira BASTIAN.

Absent (s) ayant donné procuration : M. Pascal PAPST à M. Sébastien QUENTIN
M. Nicolas WEBER à M. Christophe FISTAROL
Mme Patricia HARTER à Mme Vanessa TERRY
M. Michel BAUER à Mme Cindy BERTRAND
M. Valentin BECK à Mme Quira BASTIAN

Absent (s) excusé (s) : Mme Sandra RESLINGER

Secrétaire de séance : Mme Nicole PERSEM.

Enedis a implanté des lignes électriques souterraines.

Par convention du 2 juillet 2020, Monsieur le Maire Edmond BETTINGER a consenti au profit d'ENEDIS (anciennement ERDF), une constitution de servitude relative à l'installation d'une ligne électrique souterraine.

Les parcelles concernées sont :

Sur la commune de HAM SOUS VARSBERG (57880).

Figurant au cadastre sous les références suivantes :

Sect.	Numéro	Lieudit	Nature	ha	a	ca
10	63	rue de Lorraine	prés			20
10	98	rue de Lorraine	sol		28	04
10	99	rue Hector Berlioz	sol		18	65
10	199				05	11

11	268	Auf Besotter	prés		05
11	274	Auf Besotter	prés	03	30
11	278			01	73
11	281				42
Contenance totale				57	50

Le maire propose au conseil municipal d'autoriser la signature de cette convention.

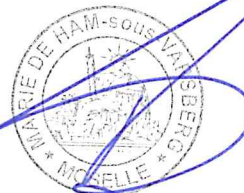
Après en avoir délibéré à l'unanimité.

Conformément à la convention sous seing privé du 02 juillet 2020. Le Conseil municipal autorise monsieur le Maire à signer l'acte authentique de constitution de servitude sur ces parcelles.

Publié le : 10.09.2020

POUR COPIE CONFORME
Fait et délibéré le 10.09.2020
Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 10.09.2020
Le Maire, Edmond BETTINGER



Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 10 septembre 2020

Conseillers
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond Bettinger, Maire

Conseillers
présents : 17

OBJET : Projet d'installation de miroirs règlementaires d'agglomération.

L'an deux mil vingt et le dix septembre 2020, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle socioculturelle en raison de la lutte contre le Covid-19. Sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Nicole PERSEM ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; Mme Doris GUYON ; M. Serge SOBOLSKY ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; Mme Marie Christine SPOREN ; M. Cyrille DALSTEIN ; M. Jérôme LICHNER ; M. Christophe FISTAROL ; Mme Vanessa TERRY ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER ; Mme Quira BASTIAN.

Absent (s) ayant donné procuration : M. Pascal PAPST à M. Sébastien QUENTIN
M. Nicolas WEBER à M. Christophe FISTAROL
Mme Patricia HARTER à Mme Vanessa TERRY
M. Michel BAUER à Mme Cindy BERTRAND
M. Valentin BECK à Mme Quira BASTIAN

Absent (s) excusé (s) : Mme Sandra RESLINGER

Secrétaire de séance : Mme Nicole PERSEM.

Le projet a pour objet de mettre en place 10 miroirs règlementaires d'agglomération à plusieurs lieux présentant un danger.

Cette opération vise plusieurs objectifs :

- sécuriser certaines sorties de rues
- prévenir les accidents de la route

Vu la réunion du 16 juillet 2020 expliquant le projet d'installation de miroirs règlementaires d'agglomération à Ham-sous-Varsberg.

Vu la réunion du mercredi 19 août 2020, expliquant l'implantation et les différentes caractéristiques du projet d'installation de miroirs règlementaires à Ham-sous-Varsberg.

Vu le budget primitif 2020.

Vu le plan de financement prévisionnel du projet « Installation de miroirs règlementaires d'agglomération »

Coût des travaux HT	5.950,00 €
Subvention AMISSUR	1.785,00 €
Reste à la charge a la commune	4.165,00 €

Le maire propose au conseil municipal de valider ce projet.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne un avis favorable au projet cité ci-dessus,
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2020,
- autorise Monsieur le Maire à faire acte de candidature pour le dispositif AMISSUR,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles le projet est éligible,
- autorise Monsieur le Maire à lancer les appels d'offres ou procédures adaptées,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Publié le : 10.09.2020

POUR COPIE CONFORME
Fait et délibéré le 10.09.2020
Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 10.09.2020
Le Maire, Edmond BETTINGER



Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 10 septembre 2020

Conseillers
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond Bettinger, Maire

Conseillers
présents : 17

**OBJET : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR –
exercice 2020).**

L'an deux mil vingt et le dix septembre 2020, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle socioculturelle en raison de la lutte contre le Covid-19. Sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Nicole PERSEM ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; Mme Doris GUYON ; M. Serge SOBOLSKY ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; Mme Marie Christine SPOREN ; M. Cyrille DALSTEIN ; M. Jérôme LICHNER ; M. Christophe FISTAROL ; Mme Vanessa TERRY ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER ; Mme Quira BASTIAN.

Absent (s) ayant donné procuration : M. Pascal PAPST à M. Sébastien QUENTIN
M. Nicolas WEBER à M. Christophe FISTAROL
Mme Patricia HARTER à Mme Vanessa TERRY
M. Michel BAUER à Mme Cindy BERTRAND
M. Valentin BECK à Mme Quira BASTIAN

Absent (s) excusé (s) : Mme Sandra RESLINGER

Secrétaire de séance : Mme Nicole PERSEM.

Le Conseil Municipal décide des travaux de création d'un terrain multi-activités à savoir :

Création d'un terrain multi-activités : 40.000,00 € H.T.

Et selon le **plan de financement prévisionnel** suivant :

-DETR	12.000,00 €	(30 %)
-Soutien et amélioration du cadre de vie et du service de proximité (Région Grand-Est)	8.000,00 €	(20 %)
-FEDER	12.000,00 €	(30 %)

**LA COMMUNE S'ENGAGE A FINANCER LA SOMME DE 8.000,00 € H.T. (20 %)
APRES SUBVENTIONS**

Si la Dotation d'Equipeement est inférieure à 30 %, la Commune s'engage à financer la différence sur ses fonds propres.

TOTAL DU PROJET :

40.000,00 € H.T.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2020.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal charge le Maire de solliciter la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) et à signer les actes à intervenir.

Publié le : 10.09.2020

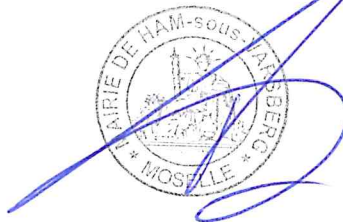
POUR COPIE CONFORME

Fait et délibéré le 10 septembre 2020

Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 10 septembre 2020

Le Maire, Edmond BETTINGER



Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

Extrait du Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 10 septembre 2020

Conseillers
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond Bettinger, Maire

Conseillers
présents : 17

OBJET : Projet de création d'un terrain multi-activités.

L'an deux mil vingt et le dix septembre 2020, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle socioculturelle en raison de la lutte contre le Covid-19. Sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Nicole PERSEM ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; Mme Doris GUYON ; M. Serge SOBOLSKY ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; Mme Marie Christine SPOREN ; M. Cyrille DALSTEIN ; M. Jérôme LICHNER ; M. Christophe FISTAROL ; Mme Vanessa TERRY ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER ; Mme Quira BASTIAN.

Absent (s) ayant donné procuration : M. Pascal PAPST à M. Sébastien QUENTIN
M. Nicolas WEBER à M. Christophe FISTAROL
Mme Patricia HARTER à Mme Vanessa TERRY
M. Michel BAUER à Mme Cindy BERTRAND
M. Valentin BECK à Mme Quira BASTIAN

Absent (s) excusé (s) : Mme Sandra RESLINGER

Secrétaire de séance : Mme Nicole PERSEM.

Le projet a pour objet de mettre à la disposition des jeunes un terrain multi-activités, il s'agit d'un lieu de rencontre et d'échanges pour la jeunesse de notre commune pour y disputer des matchs de football, basket, etc.

Cette opération vise plusieurs objectifs :

- Accueillir les jeunes dans un cadre sécurisé pour eux car éloigné de la route,
- Accueillir les jeunes dans un lieu clôturé et surveillé pour les hamois par des caméras, a bonne distance des habitations pour limiter les nuisances sonores.
- Offrir toujours plus d'activités à tous sur la commune,
- Favoriser les rencontres intergénérationnelles.

Vu la réunion du 16 juillet 2020 expliquant le projet de création d'un terrain multi-activités à Ham-sous-Varsberg.

Vu la réunion du mercredi 19 août 2020, expliquant l'implantation et les différentes caractéristiques du projet de création d'un terrain multi-activités à Ham-sous-Varsberg.

Vu le terrain cadastré parcelle 183 section 09 situé au complexe sportif de Ham-sous-Varsberg.

Vu le budget primitif 2020.

Vu le plan de financement prévisionnel du projet « Terrain multi-activités »

Coût des travaux HT	40.000,00 €
Subvention DETR	12.000,00 €
Subvention Soutien et amélioration du cadre de vie et du service de proximité (Région Grand-Est)	8.000,00 €
FEDER	12.000,00 €
FCTVA	6.000,00 €
Reste à la charge a la commune	10.000,00 €

Le maire propose au conseil municipal de valider ce projet

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne un avis favorable au projet cité ci-dessus,
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2020,
- autorise Monsieur le Maire à faire acte de candidature pour le dispositif DETR,
- autorise Monsieur le Maire à faire acte de candidature pour le dispositif soutien et amélioration du cadre de vie et du service de proximité de la région Grand-Est,
- autorise Monsieur le Maire à faire acte de candidature pour le dispositif FEDER,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions auxquelles le projet est éligible,
- autorise Monsieur le Maire à lancer les appels d'offres ou procédures adaptées,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Publié le : 10.09.2020

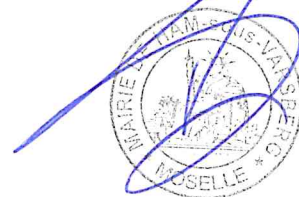
POUR COPIE CONFORME

Fait et délibéré le 10.09.2020

Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 10.09.2020

Le Maire, Edmond BETTINGER



Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 10 septembre 2020

Conseillers
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond Bettinger, Maire

Conseillers
présents : 17

OBJET : Désignation d'un coordonnateur communal.

L'an deux mil vingt et le dix septembre 2020, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle socioculturelle en raison de la lutte contre le Covid-19. Sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Nicole PERSEM ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; Mme Doris GUYON ; M. Serge SOBOLSKY ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; Mme Marie Christine SPOREN ; M. Cyrille DALSTEIN ; M. Jérôme LICHNER ; M. Christophe FISTAROL ; Mme Vanessa TERRY ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER ; Mme Quira BASTIAN.

Absent (s) ayant donné procuration : M. Pascal PAPST à M. Sébastien QUENTIN
M. Nicolas WEBER à M. Christophe FISTAROL
Mme Patricia HARTER à Mme Vanessa TERRY
M. Michel BAUER à Mme Cindy BERTRAND
M. Valentin BECK à Mme Quira BASTIAN

Absent (s) excusé (s) : Mme Sandra RESLINGER

Secrétaire de séance : Mme Nicole PERSEM.

Le recensement de la population se déroulera de janvier à février 2021 pour la commune.
Sa réalisation repose sur un partenariat plus étroit entre la commune et l'INSEE qui organise et contrôle la collecte des informations et diffuse les résultats.
La commune prépare et réalise les enquêtes de recensement, de famille et de logements et reçoit à ce titre une dotation de l'Etat.
Pour réaliser ces enquêtes, des agents recenseurs seront recrutés.
Ces agents seront placés sous la responsabilité d'un coordonnateur communal.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière statistique ;
Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;
Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

M. le Maire propose de nommer :

M. Pascal PAPST coordonnateur communal assisté de Mme THIL Christine, coordonnateur suppléant.

Après en avoir délibéré
à l'unanimité des membres présents
le conseil municipal :

Décide : de désigner M. Pascal PAPST, coordonnateur communal

Décide : de désigner Mme Christine THIL, coordonnateur suppléant

Publié le : 10.09.2020

POUR COPIE CONFORME

Fait et délibéré le 10 septembre 2020

Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 10 septembre 2020

Le Maire, Edmond BETTINGER



Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 10 septembre 2020

Conseillers
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond Bettinger, Maire

Conseillers
présents : 17

OBJET : Répartition FPIC 2020.

L'an deux mil vingt et le dix septembre 2020, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle socioculturelle en raison de la lutte contre le Covid-19. Sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Nicole PERSEM ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; Mme Doris GUYON ; M. Serge SOBOLSKY ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; Mme Marie Christine SPOREN ; M. Cyrille DALSTEIN ; M. Jérôme LICHNER ; M. Christophe FISTAROL ; Mme Vanessa TERRY ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER ; Mme Quira BASTIAN.

Absent (s) ayant donné procuration : M. Pascal PAPST à M. Sébastien QUENTIN
M. Nicolas WEBER à M. Christophe FISTAROL
Mme Patricia HARTER à Mme Vanessa TERRY
M. Michel BAUER à Mme Cindy BERTRAND
M. Valentin BECK à Mme Quira BASTIAN

Absent (s) excusé (s) : Mme Sandra RESLINGER

Secrétaire de séance : Mme Nicole PERSEM.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2336-1 à L.2336-7,

Considérant que la loi n°2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012 a instauré un Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC),

Considérant que la communauté de communes du Warndt (CCW) est contributrice nette à ce fonds pour une somme de 228 502 € en 2020,

Considérant qu'il y a lieu de définir les critères de répartition entre les communes et la CCW,

3 modes de répartition sont possibles :

1) Par défaut, la loi prévoit une répartition de « droit commun » sur la base du Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) de la communauté pour une première répartition. Le montant est ensuite réparti entre les communes sur la base de leur potentiel financier par habitant.

2) Un premier régime dérogatoire (liberté encadrée) peut être mis en place. Il nécessite la majorité des 2/3 des suffrages exprimés dans un délai de deux mois à compter de l'information du Préfet. Dans ce cas : - Le montant à la charge de l'EPCI est libre mais il ne peut pas s'écarter de plus de 30 % (en plus ou en moins) du prélèvement de droit commun. - La répartition entre les communes membres est également libre mais elle ne peut pas avoir pour effet de majorer de plus de 30 % le prélèvement de droit commun de chaque commune.

3) Une autre répartition dérogatoire est possible (liberté totale). Elle nécessite l'unanimité du conseil communautaire dans les deux mois qui suivent la notification par le Préfet ou une majorité des 2/3 du conseil communautaire avec l'accord de l'ensemble des conseils municipaux dans les deux mois qui suivent la décision du conseil communautaire. Le Conseil est alors libre de définir ses propres critères de répartition.

Le Conseil communautaire de la communauté de communes du Warndt en date du mercredi 9 septembre 2020 a délibéré à l'unanimité sur cette dernière possibilité et a ainsi autorisé la CCW à prendre intégralement la charge financière pour l'année 2020 de la somme de 228 502 € (242 924 € en 2019).

Après avoir entendu l'exposé des faits, de Monsieur Edmond Bettinger, maire de la commune :

Le Conseil municipal de la commune de Ham-sous-Varsberg décide d'approuver la délibération du Conseil communautaire de la CCW en date du 9 septembre 2020 actant le mode de répartition dérogatoire du FPIC (liberté totale) pour l'année 2020 et la prise en charge financière de la somme totale de 228 502 € par la CCW.

Publié le : 10.09.2020

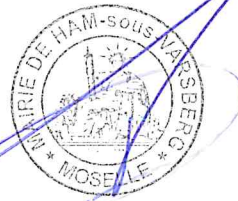
POUR COPIE CONFORME

Fait et délibéré le 10 septembre 2020

Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 10 septembre 2020

Le Maire, Edmond BETTINGER



Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

Extrait du Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 10 septembre 2020

Conseillers
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond Bettinger, Maire

Conseillers
présents : 17

OBJET : Ouverture d'un poste en apprentissage.

L'an deux mil vingt et le dix septembre 2020, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle socioculturelle en raison de la lutte contre le Covid-19. Sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Nicole PERSEM ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; Mme Doris GUYON ; M. Serge SOBOLSKY ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; Mme Marie Christine SPOREN ; M. Cyrille DALSTEIN ; M. Jérôme LICHNER ; M. Christophe FISTAROL ; Mme Vanessa TERRY ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER ; Mme Quira BASTIAN.

Absent (s) ayant donné procuration : M. Pascal PAPST à M. Sébastien QUENTIN
M. Nicolas WEBER à M. Christophe FISTAROL
Mme Patricia HARTER à Mme Vanessa TERRY
M. Michel BAUER à Mme Cindy BERTRAND
M. Valentin BECK à Mme Quira BASTIAN

Absent (s) excusé (s) : Mme Sandra RESLINGER

Secrétaire de séance : Mme Nicole PERSEM.

Le Maire informe l'assemblée que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans (travailleurs handicapés : pas de limite d'âge supérieure d'entrée en formation) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une collectivité territoriale. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ; Notre commune peut donc décider d'y recourir. Cette démarche nécessite de nommer un maître d'apprentissage au sein du personnel communal. Celui-ci aura pour mission de contribuer à l'acquisition par l'apprenti(e) des compétences correspondant à la qualification recherchée ou au titre ou au diplôme préparé par ce dernier. Le maître d'apprentissage disposera pour exercer cette mission

du temps nécessaire à l'accompagnement de l'apprenti(e) et aux relations avec le C.F.A. (Centre de formation des apprentis). De plus, il bénéficiera de la nouvelle bonification indiciaire de 20 points. Enfin, ce dispositif s'accompagne d'aides financières (CNFPT, F.I.P.H.F.P.) et d'exonérations de charges patronales et de charges sociales.

Une saisine du Comité technique concernant les conditions d'accueil et de formation de l'apprenti a été effectuée.

Le Maire propose à l'assemblée de conclure pour la rentrée scolaire 2020-2021 le contrat d'apprentissage suivant :

Service administratif

Nombre de poste : 1

Diplôme préparé : Bac Professionnel Gestion Administration

Durée de formation : 2 ans

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code du travail ;

VU la Loi n°2009-1437 du 24 novembre 2009 relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie ;

VU la Loi n°92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail ;

VU le Décret n°92-1258 du 30 novembre 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage et son expérimentation dans le secteur public ;

VU le Décret n°93-162 du 2 février 1993, relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial ;

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu le décret n°2006-501 du 3 mai 2006 relatif au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire.
- d'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le Centre de Formation d'Apprentis.
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Publié le : 10.09.2020

POUR COPIE CONFORME

Fait et délibéré le 10 septembre 2020

Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 10 septembre 2020

Le Maire, Edmond BETTINGER

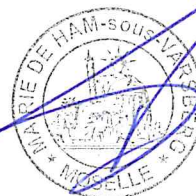


Tableau récapitulatif des indemnités (annexé à la délibération)

ARRONDISSEMENT DE BOULAY

COMMUNE de Ham-sous-Varsberg

Tableau récapitulatif des indemnités

(art. 78 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 - article L 2123-20-1 du CGCT)

POPULATION (2 865) (art. L 2123-23 du CGCT pour les communes) (art. L 5211-12 & 14 du CGCT)

I - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé)

Soit : indemnité (maximale) du maire + total des indemnités (maximales) des adjoints ayant délégation = 6 627,53 €

II - INDEMNITES ALLOUEES

A - Maire

Nom du bénéficiaire et %	Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)	Majoration éventuelle Selon le cas : Canton : 15 % Arrondissement : 20 % Département : 25 %	Total en %
Edmond Bettinger	46,28 %		46,28 %

B - Adjoints au maire avec délégation (art. L 2123-24 du CGCT)

Nom du bénéficiaire et %	Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)	Majoration éventuelle Selon le cas : Canton : 15 % Arrondissement : 20 % Département : 25 %	Total en %
Nicole Persem	14,68 %		14,68 %
Pascal Papst	14,68 %		14,68 %
Cindy Bertrand	14,68 %		14,68 %
Laurent Noel	14,68 %		14,68 %
Estelle Dechoux-Doyen	14,68 %		14,68 %
Sébastien Quentin	14,68 %		14,68 %

Enveloppe globale : 78,85 %

C - CONSEILLERS MUNICIPAUX (art. L 2123-24 -1 du CGCT : globale)

*commune de + de 100 000 hab. : maximum 6 % terme de référence de l'indice brut terminal de la fonction publique (art. L 2123-20, I et L 2123-24-1, I)

*commune moins de 100 000 hab. : le montant des indemnités allouées aux conseillers doit être pris sur l'enveloppe globale > exercice effectif > possibilité d'indemnité plafonnée à 6% de l'indice brut terminal de la fonction publique (art. L 2123-24-1- II)

*délégation du maire art. L 2122-18 et 20 du CGCT (art. L 2123 24, III - non cumulable avec celle du L 2123-24-1- II)

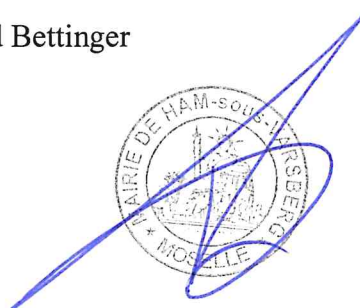
*suppléance effective du maire (art. L 2122-17 du CGCT)

Identité des bénéficiaires	%	+ ... %	Total en %
Nicolas Weber	6,00 %		6,00 %
Christophe Fistarol	6,00 %		6,00 %
Cyrille Dalstein	6,00 %		6,00 %
Christine Sporen	6,00 %		6,00 %
Jérôme Lichner	6,00 %		6,00 %
Corinne Branche Arquer	6,00 %		6,00 %

Total général : 100 %

Fait à Ham-sous-Varsberg, le 10/09/2020

Le Maire, Edmond Bettinger



**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 10 septembre 2020

sous la présidence de M. Edmond Bettinger, Maire

**OBJET : Indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers
municipaux.**

L'an deux mil vingt et le dix septembre 2020, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle socioculturelle en raison de la lutte contre le Covid-19. Sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Nicole PERSEM ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; Mme Doris GUYON ; M. Serge SOBOLSKY ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; Mme Marie Christine SPOREN ; M. Cyrille DALSTEIN ; M. Jérôme LICHNER ; M. Christophe FISTAROL ; Mme Vanessa TERRY ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER ; Mme Quira BASTIAN.

Absent (s) ayant donné procuration : M. Pascal PAPST à M. Sébastien QUENTIN
M. Nicolas WEBER à M. Christophe FISTAROL
Mme Patricia HARTER à Mme Vanessa TERRY
M. Michel BAUER à Mme Cindy BERTRAND
M. Valentin BECK à Mme Quira BASTIAN

Absent (s) excusé (s) : Mme Sandra RESLINGER

Secrétaire de séance : Mme Nicole PERSEM.

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximums des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,

Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020 constatant l'élection du maire et de 6 adjoints,

Vu les arrêtés municipaux en date du 11 juin 2020, du 10 août 2020 et du 17 août 2020 portant délégation de fonctions à :

Mme Nicole Persem adjointe
M. Pascal Papst adjoint
Mme Cindy Bertrand adjointe
M. Laurent Noel adjoint
Mme Estelle Dechoux-Doyen adjointe
M. Sébastien Quentin adjoint
M. Nicolas Weber conseiller municipal
M. Christophe Fistarol conseiller municipal
M. Cyrille Dalstein conseiller municipal

Mme Christine Sporen conseillère municipale
M. Jérôme Lichner conseiller municipal
Mme Corinne Branche Arquer conseiller municipal

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune de 2 865 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 51,6 %,

Considérant que pour une commune de 2 865 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 19,8 %,

Considérant que pour une commune de 2 865 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un conseiller municipal titulaire d'une délégation de fonction en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 6 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité.

Décide : à la demande du maire de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire à 46,28 % de l'indice brut terminal de la fonction public.

Décide : de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des adjoints à 14,68 % de de l'indice brut terminal de la fonction public.

Décide : de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de conseillers municipaux titulaire de délégation à 6,00 % de l'indice brut terminal de la fonction public.

Approuve : la répartition des indemnités suivante :

M. Edmond Bettinger	Maire	46,28 % de l'indice brut
Mme Nicole Persem	1 ^{ère} adjointe	14,68 % de l'indice brut
M. Pascal Papst	2 ^{ème} adjoint	14,68 % de l'indice brut
Mme Cindy Bertrand	3 ^{ème} adjointe	14,68 % de l'indice brut
M. Laurent Noel	4 ^{ème} adjoint	14,68 % de l'indice brut
Mme Estelle Dechoux-Doyen	5 ^{ème} adjointe	14,68 % de l'indice brut
M. Sébastien Quentin	6 ^{ème} adjoint	14,68 % de l'indice brut
M. Nicolas Weber conseiller municipal		6,00 % de l'indice brut
M. Christophe Fistarol conseiller municipal		6,00 % de l'indice brut
M. Cyrille Dalstein conseiller municipal		6,00 % de l'indice brut
Mme Christine Sporen conseillère municipale		6,00 % de l'indice brut
M. Jérôme Lichner conseiller municipal		6,00 % de l'indice brut
Mme Corinne Branche Arquer conseillère municipale		6,00 % de l'indice brut

Décide : d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

Publié le : 10.09.2020

POUR COPIE CONFORME
Fait et délibéré le 10.09.2020
Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 10.09.2020
Le Maire : Edmond Bettinger



Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 10 septembre 2020

Conseillers
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond Bettinger, Maire

Conseillers
présents : 17

OBJET : Accroissement temporaire d'activité – Service administratif.

L'an deux mil vingt et le dix septembre 2020, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle socioculturelle en raison de la lutte contre le Covid-19. Sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Nicole PERSEM ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; Mme Doris GUYON ; M. Serge SOBOLSKY ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; Mme Marie Christine SPOREN ; M. Cyrille DALSTEIN ; M. Jérôme LICHNER ; M. Christophe FISTAROL ; Mme Vanessa TERRY ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER ; Mme Quira BASTIAN.

Absent (s) ayant donné procuration : M. Pascal PAPST à M. Sébastien QUENTIN
M. Nicolas WEBER à M. Christophe FISTAROL
Mme Patricia HARTER à Mme Vanessa TERRY
M. Michel BAUER à Mme Cindy BERTRAND
M. Valentin BECK à Mme Quira BASTIAN

Absent (s) excusé (s) : Mme Sandra RESLINGER

Secrétaire de séance : Mme Nicole PERSEM.

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique. Compte tenu de l'accroissement temporaire de l'activité il convient de renforcer les effectifs du service administratif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

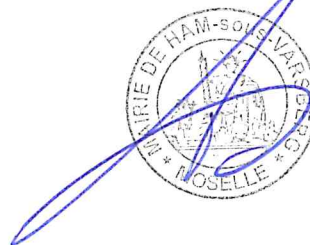
1 - La création d'un emploi de un an pour accroissement temporaire d'activité d'adjoint administratif à temps complet pour renforcer le service administratif à compter du 16/06/2020.

2 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Publié le : 10.09.2020

POUR COPIE CONFORME
Fait et délibéré le 10 septembre 2020
Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 10 septembre 2020
Le Maire, Edmond BETTINGER



Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

Extrait du Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 10 septembre 2020

Conseillers
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond Bettinger, Maire

Conseillers
présents : 17

OBJET : Accroissement temporaire d'activité – Chauffeur.

L'an deux mil vingt et le dix septembre 2020, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle socioculturelle en raison de la lutte contre le Covid-19. Sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Nicole PERSEM ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; Mme Doris GUYON ; M. Serge SOBOLSKY ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; Mme Marie Christine SPOREN ; M. Cyrille DALSTEIN ; M. Jérôme LICHNER ; M. Christophe FISTAROL ; Mme Vanessa TERRY ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER ; Mme Quira BASTIAN.

Absent (s) ayant donné procuration : M. Pascal PAPST à M. Sébastien QUENTIN
M. Nicolas WEBER à M. Christophe FISTAROL
Mme Patricia HARTER à Mme Vanessa TERRY
M. Michel BAUER à Mme Cindy BERTRAND
M. Valentin BECK à Mme Quira BASTIAN

Absent (s) excusé (s) : Mme Sandra RESLINGER

Secrétaire de séance : Mme Nicole PERSEM.

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique. Compte tenu de l'accroissement temporaire de l'activité il convient de recruter un chauffeur pour renforcer les effectifs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

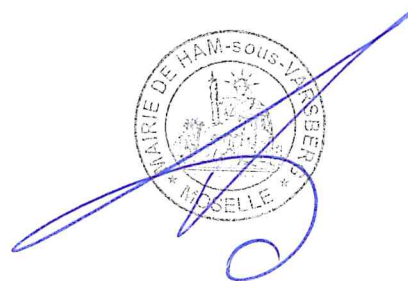
1 - La création d'un emploi de 10 mois pour accroissement temporaire d'activité d'adjoint technique à temps non complet (20/35) pour renforcer le service technique à compter du 10/09/2020.

2 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Publié le : 10.09.2020

POUR COPIE CONFORME
Fait et délibéré le 10 septembre 2020
Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 10 septembre 2020
Le Maire, Edmond BETTINGER



Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 10 septembre 2020

Conseillers
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond Bettinger, Maire

Conseillers
présents : 17

OBJET : Accroissement temporaire d'activité - emploi été août 2020.

L'an deux mil vingt et le dix septembre 2020, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle socioculturelle en raison de la lutte contre le Covid-19. Sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Nicole PERSEM ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; Mme Doris GUYON ; M. Serge SOBOLSKY ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; Mme Marie Christine SPOREN ; M. Cyrille DALSTEIN ; M. Jérôme LICHNER ; M. Christophe FISTAROL ; Mme Vanessa TERRY ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER ; Mme Quira BASTIAN.

Absent (s) ayant donné procuration : M. Pascal PAPST à M. Sébastien QUENTIN
M. Nicolas WEBER à M. Christophe FISTAROL
Mme Patricia HARTER à Mme Vanessa TERRY
M. Michel BAUER à Mme Cindy BERTRAND
M. Valentin BECK à Mme Quira BASTIAN

Absent (s) excusé (s) : Mme Sandra RESLINGER

Secrétaire de séance : Mme Nicole PERSEM.

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique. Compte tenu de l'accroissement temporaire de l'activité, il convient de renforcer les effectifs du service technique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

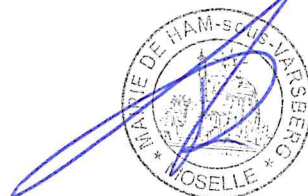
1 - La création d'un emploi de un mois pour accroissement temporaire d'activité d'adjoint technique à temps complet pour renforcer le service technique à compter du 01/08/2020.

2 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Publié le : 10.09.2020

POUR COPIE CONFORME
Fait et délibéré le 10 septembre 2020
Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 10 septembre 2020
Le Maire, Edmond BETTINGER



Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 10 septembre 2020

Conseillers
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond Bettinger, Maire

Conseillers
présents : 17

OBJET : Accroissement temporaire d'activité - emploi été juillet 2020.

L'an deux mil vingt et le dix septembre 2020, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle socioculturelle en raison de la lutte contre le Covid-19. Sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Nicole PERSEM ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; Mme Doris GUYON ; M. Serge SOBOLSKY ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; Mme Marie Christine SPOREN ; M. Cyrille DALSTEIN ; M. Jérôme LICHNER ; M. Christophe FISTAROL ; Mme Vanessa TERRY ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER ; Mme Quira BASTIAN.

Absent (s) ayant donné procuration : M. Pascal PAPST à M. Sébastien QUENTIN
M. Nicolas WEBER à M. Christophe FISTAROL
Mme Patricia HARTER à Mme Vanessa TERRY
M. Michel BAUER à Mme Cindy BERTRAND
M. Valentin BECK à Mme Quira BASTIAN

Absent (s) excusé (s) : Mme Sandra RESLINGER

Secrétaire de séance : Mme Nicole PERSEM.

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique. Compte tenu de l'accroissement temporaire de l'activité, il convient de renforcer les effectifs du service technique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

1 - La création d'un emploi de un mois pour accroissement temporaire d'activité d'adjoint technique à temps complet pour renforcer le service technique à compter du 01/07/2020.

2 - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Publié le : 10.09.2020

POUR COPIE CONFORME

Fait et délibéré le 10 septembre 2020

Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 10 septembre 2020

Le Maire, Edmond BETTINGER



Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

Extrait du Procès-verbal des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 10 septembre 2020

Conseillers
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond Bettinger, Maire

Conseillers
présents : 17

OBJET : Groupement de commandes - assurances.

L'an deux mil vingt et le dix septembre 2020, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle socioculturelle en raison de la lutte contre le Covid-19. Sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Nicole PERSEM ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; Mme Doris GUYON ; M. Serge SOBOLSKY ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; Mme Marie Christine SPOREN ; M. Cyrille DALSTEIN ; M. Jérôme LICHNER ; M. Christophe FISTAROL ; Mme Vanessa TERRY ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER ; Mme Quira BASTIAN.

Absent (s) ayant donné procuration : M. Pascal PAPST à M. Sébastien QUENTIN
M. Nicolas WEBER à M. Christophe FISTAROL
Mme Patricia HARTER à Mme Vanessa TERRY
M. Michel BAUER à Mme Cindy BERTRAND
M. Valentin BECK à Mme Quira BASTIAN

Absent (s) excusé (s) : Mme Sandra RESLINGER

Secrétaire de séance : Mme Nicole PERSEM.

Les marchés d'assurances, Responsabilité civile, Dommage aux biens, Protection Juridique et flotte automobiles arriveront à échéance le 31 décembre 2020.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal de constituer un groupement de commandes avec la Ville de Creutzwald, la Communauté de Communes du Warndt, la commune de Varsberg, la commune de Bisten, le SMIASB et le SI des eaux de Varsberg, qui aura pour objet la passation de marchés d'assurances pour une durée de 6 ans, conformément aux dispositions de l'article L2113-7 du Code de la Commande Publique et au II de l'article L1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le coordonnateur du groupement sera la Ville de Creutzwald.

Il est chargé de procéder à une consultation en procédure formalisée, à l'organisation de l'ensemble des opérations de publicité et à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou plusieurs cocontractants.

Chaque membre du groupement s'engage à fournir l'ensemble des documents nécessaire à la réalisation du dossier de consultation.

La commission d'appel d'offres du coordonnateur choisira le titulaire des marchés. Le Pouvoir Adjudicateur du coordonnateur est chargé de signer et notifier les marchés aux titulaires et chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assure de sa bonne exécution.

Les frais matériels de fonctionnement du groupement seront pris en charge par les membres du groupement au prorata de la part de marché des membres du groupement.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- 1 : approuve la constitution d'un groupement de commande pour l'opération citée ci-dessus et la convention correspondante.
- 2 : autorise Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement, ainsi que tous actes et tous contrats et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Publié le : 10/09/2020

POUR COPIE CONFORME

Fait et délibéré le 10/09/2020

Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 10/09/2020

Le Maire, Edmond BETTINGER



Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 10 septembre 2020

Conseillers
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond Bettinger, Maire

Conseillers
présents : 17

OBJET : Rapport administratif 2019 du Syndicat Intercommunal des Eaux.

L'an deux mil vingt et le dix septembre 2020, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle socioculturelle en raison de la lutte contre le Covid-19. Sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Nicole PERSEM ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; Mme Doris GUYON ; M. Serge SOBOLSKY ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; Mme Marie Christine SPOREN ; M. Cyrille DALSTEIN ; M. Jérôme LICHNER ; M. Christophe FISTAROL ; Mme Vanessa TERRY ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER ; Mme Quira BASTIAN.

Absent (s) ayant donné procuration : M. Pascal PAPST à M. Sébastien QUENTIN
M. Nicolas WEBER à M. Christophe FISTAROL
Mme Patricia HARTER à Mme Vanessa TERRY
M. Michel BAUER à Mme Cindy BERTRAND
M. Valentin BECK à Mme Quira BASTIAN

Absent (s) excusé (s) : Mme Sandra RESLINGER

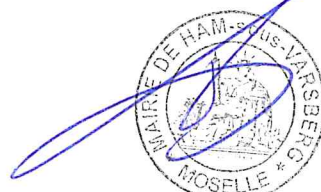
Secrétaire de séance : Mme Nicole PERSEM.

Le Maire, conformément au décret n° 95-635 du 6 mai 1995 qui impose « au Maire de présenter à son Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice », a présenté le rapport des activités du S.I.E. (Syndicat Intercommunal des Eaux) pour l'exercice 2019.

Publié le : 10.09.2020

POUR COPIE CONFORME
Fait et délibéré le 10 septembre 2020
Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 10 septembre 2020
Le Maire, Edmond BETTINGER



Département
de la Moselle

COMMUNE DE HAM-SOUS-VARSBERG

Arrondissement
de Boulay

**Extrait du Procès-verbal
des Délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des Conseillers
élus : 23

Séance du 10 septembre 2020

Conseillers
en fonction : 23

sous la présidence de M. Edmond Bettinger, Maire

Conseillers
présents : 17

OBJET : Demande de subvention.

L'an deux mil vingt et le dix septembre 2020, à dix-huit heures trente minutes le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle socioculturelle en raison de la lutte contre le Covid-19. Sous la Présidence de M. Edmond Bettinger, Maire.

Présents : M. Edmond BETTINGER ; Mme Nicole PERSEM ; Mme Cindy BERTRAND ; M. Laurent NOEL ; Mme Estelle DECHOUX-DOYEN ; M. Sébastien QUENTIN ; Mme Bernadette KLEMENC ; Mme Doris GUYON ; M. Serge SOBOLSKY ; Mme Corinne BRANCHE-ARQUER ; Mme Marie Christine SPOREN ; M. Cyrille DALSTEIN ; M. Jérôme LICHNER ; M. Christophe FISTAROL ; Mme Vanessa TERRY ; Mme Marjorie SCHILZ-HENNINGER ; Mme Quira BASTIAN.

Absent (s) ayant donné procuration : M. Pascal PAPST à M. Sébastien QUENTIN
M. Nicolas WEBER à M. Christophe FISTAROL
Mme Patricia HARTER à Mme Vanessa TERRY
M. Michel BAUER à Mme Cindy BERTRAND
M. Valentin BECK à Mme Quira BASTIAN

Absent (s) excusé (s) : Mme Sandra RESLINGER

Secrétaire de séance : Mme Nicole PERSEM.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, décide d'accorder les subventions exceptionnelles suivantes :

- 70 euros pour l'Association française de premiers répondants (AFPR).
(A l'unanimité)
- 429.75 euros (0.15€ * 2865 Hab) pour le Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes (FDAJ) et autorise M. le Maire à signer la convention à intervenir auprès du Conseil Départemental de la Moselle.
(A l'unanimité)
- 70 euros pour l'association de La ligue contre le cancer – Comité de moselle.
(A l'unanimité)

Publié le : 10.09.2020

POUR COPIE CONFORME

Fait et délibéré le 10 septembre 2020

Tous les membres présents ont signé au registre

Ham-sous-Varsberg, le 10 septembre 2020
Le Maire, Edmond BETTINGER

